

Série de fiches d'éducation financière

Comprendre le dossier de crédit



Idée originale



Réalisation

Chantale Audet et Amélie Bourret
Autrement dit – www.autrementdit.ca

Collaboration

- Lili Plourde, directrice générale d'Autisme Québec
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec
- Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Illustrations

Charles-David Laflamme

Révision linguistique

David Rancourt

Graphisme

Stéphanie Rivet – Pulsation graphique

Cette fiche fait partie d'une série de fiches d'éducation financière. Les fiches sont gratuites et libres d'utilisation. Merci de les citer quand vous les utilisez.

Elles ont été rédigées en langage clair et simple pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

Un conseil pratique

Consultez la fiche *Introduction à la série de fiches d'éducation financière*. Elle vous donnera une vue d'ensemble de tous les thèmes abordés.

Comment citer cette publication

Autisme Québec. *Comprendre le dossier de crédit. Série de fiches d'éducation financière*. Québec, 2020.

Remerciements

Cette série de fiches d'éducation financière a été conçue avec le soutien de nombreuses personnes. Ces personnes ont généreusement accepté de partager leur expérience pour choisir les sujets les plus pertinents, elles ont commenté les nombreuses versions rédigées et elles ont fait part de leurs suggestions tout au long du développement.

Un sincère merci à toutes ces personnes, donc, personnes autistes, parents, intervenants et spécialistes de la gestion des finances personnelles.

Plus spécifiquement :

Mathieu Bérubé-Le May, Christophe Comeau, Brigitte Coutu, Léonie Dancause, Madeleine Gagne, Francine Hamel, Charles-David Laflamme, Marie Lambert, Lucie Latour, Élisabeth Le May, Justin Matte, Andrée Paradis, Jean-François Picard, Laurent Rainville, Alain Rheault, Jacinthe Rochette, Anne Seigneur

Aussi, nous souhaitons remercier d'autres personnes qui ont jeté leur regard sur les fiches de façon ponctuelle. Elles se reconnaîtront sûrement !

Merci à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Autorité des marchés financiers. Les informations, opinions et avis exprimés n'engagent que la responsabilité d'Autisme Québec. Un merci tout spécial à Camille Beaudoin, Nathalie Depocas et Valérie Sauvé.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-925115-00-7



Comprendre le dossier de crédit

Cette fiche t'informera sur le dossier de crédit et sur ce que tu peux faire pour conserver un bon dossier de crédit.

Voici ce que tu y trouveras :

- 1. C'est quoi, un dossier de crédit ?**
- 2. Le bureau de crédit**
- 3. Avoir un bon crédit**
- 4. À quoi sert le dossier de crédit**
- 5. Qui peut voir ton dossier de crédit**

1

C'est quoi, un dossier de crédit ?

Un dossier de crédit est un document qui contient des renseignements personnels sur toi. Comme son nom le dit, il contient aussi des renseignements sur ton crédit, par exemple :

- Quels sont tes emprunts
- Quel est le montant total de tes dettes
- Quelles sont tes habitudes de remboursement et de paiement (ex. : si tu paies en retard)
- Qui demande de consulter ton dossier de crédit

Savais-tu ?

Des renseignements personnels, ce peut être : ton nom, ta date de naissance, ton adresse, ton numéro d'assurance sociale, ou le nom de tes employeurs.



Si tu as déjà fait une demande pour emprunter de l'argent, tu as un dossier de crédit.

Ce dossier est ouvert dès que tu fais ta première demande de crédit, qu'elle soit acceptée ou non. Il peut aussi être créé si tu as un compte à ton nom, par exemple chez une compagnie de cellulaire. À partir de ce moment, de l'information s'y ajoute petit à petit.

La plus grande partie de l'information qui est recueillie dans ton dossier de crédit est conservée pendant plusieurs années, souvent de 6 à 7 ans.

2 Le bureau de crédit

Le bureau de crédit est une agence d'évaluation du crédit qui s'occupe de recueillir des renseignements sur toi et de mettre à jour ton dossier de crédit.

Au Québec, il y a deux bureaux de crédit :

Equifax Canada

www.equifax.ca

TransUnion Canada

www.transunion.ca/fr

Bon à savoir

Un dossier de crédit est ouvert dans chacun des bureaux, mais l'information qu'ils recueillent peut être un peu différente.



Les renseignements que les bureaux de crédit recueillent proviennent de diverses sources, par exemple :

- Les institutions financières
- Les magasins qui te prêtent de l'argent
- Les entreprises de téléphone, de cellulaire ou de services Internet

Les renseignements peuvent aussi provenir de recherches que les bureaux de crédits effectuent eux-mêmes.

Le pointage de crédit

Les bureaux de crédit t'accordent un pointage de crédit en fonction des renseignements inscrits dans ton dossier.

Ton pointage de crédit peut varier de 300 à 900. Plus ton pointage est élevé, meilleur est ton crédit.

Pour les organisations qui prêtent de l'argent, plus ton pointage est élevé, plus elles sentent qu'elles peuvent te faire confiance en te prêtant de l'argent.

Savais-tu ?

Les organisations qui prêtent de l'argent peuvent être, par exemple : une institution financière, une compagnie de carte de crédit, ou un commerçant qui te vend un bien.



3

Avoir un bon crédit

Il est important d'avoir un bon crédit, c'est-à-dire un bon dossier et un bon pointage de crédit.

Au début, ton pointage de crédit sera bas. Pourquoi ?
Simplement parce que tu n'as pas d'historique de crédit.
En d'autres mots, le bureau de crédit n'a rien pour déterminer si tu vas faire tes remboursements et tes paiements à temps ou non.

Si tu fais un petit emprunt et que tu le rembourses au moment convenu, ton pointage augmentera peu à peu.

Ton pointage peut varier au cours de ta vie, selon les événements.



Tu as un bon dossier de crédit ? Tout le mérite te revient !
Sois fier de ta façon de gérer tes finances personnelles.

Pour garder un bon crédit, tu peux :

- Ne pas faire plusieurs demandes de cartes de crédit
- Conserver ta carte de crédit pendant plusieurs années
- Limiter le nombre de tes emprunts
- T'assurer de payer tes factures à temps, par exemple celles de téléphone ou d'Internet
- Rembourser tes dettes au complet et le plus rapidement possible
- Toujours avoir l'argent nécessaire dans ton compte quand tu fais un chèque ou qu'un débit préautorisé est prélevé dans ton compte

Ne te laisse pas impressionner par tout ce qu'il faut faire pour garder un bon crédit. Tu appliques peut-être déjà certaines de ces consignes sans t'en rendre compte !

Si ce n'est pas le cas, prends ces consignes une à la fois, et fais les changements petit à petit pour te bâtir un bon crédit.

4 **À quoi sert le dossier de crédit**

C'est à partir de ton dossier et de ton pointage de crédit que les institutions financières, les compagnies de carte de crédit, les compagnies d'assurances et même les propriétaires de logements peuvent décider s'ils feront affaire avec toi ou non.

En fait, c'est normal. Avant de te prêter de l'argent ou de faire affaire avec toi, ils veulent s'assurer que tu les rembourseras bien et que tu feras tes paiements à temps.

Ils demanderont probablement à consulter ton dossier de crédit pour l'étudier.

5

Qui peut voir ton dossier de crédit

Personne ne peut consulter ton dossier de crédit sans t'avertir. Voici les principales personnes susceptibles de vouloir le consulter.

Toi !

Tu peux faire venir ton dossier de crédit pour t'assurer que l'information qui s'y trouve est exacte.

Tu peux faire la demande par écrit. Tu pourras ainsi recevoir ton dossier gratuitement. Toutefois, tu n'auras pas ton pointage de crédit.

Si tu demandes ton dossier par Internet, tu devras déboursé une quinzaine de dollars. Et, par Internet toujours, pour près de 25\$, tu recevras non seulement ton dossier, mais aussi ton pointage de crédit.

Si tu penses qu'il y a une erreur dans ton dossier, tu peux écrire au bureau de crédit. Le bureau de crédit vérifiera l'information auprès de l'organisation qui la lui a donnée. Il corrigera l'erreur, si tu as raison.

L'organisation qui te prête de l'argent

L'organisation qui te prête de l'argent peut te faire remplir un formulaire afin que tu lui permettes de consulter ton dossier de crédit.

C'est à partir de ton dossier qu'elle va non seulement décider si elle te prête ou non le montant que tu lui demandes, mais aussi établir le taux d'intérêt qu'elle t'exigera et le montant maximum qu'elle te prêtera.

D'autres personnes ou organisations

Un assureur, un propriétaire de logements ou même un employeur pourrait demander de consulter ton dossier de crédit. C'est une façon pour eux de voir si tu es un « bon payeur », si tu es fiable ou si faire affaire avec toi est risqué.

Tu n'es pas obligé d'accepter qu'ils consultent ton dossier de crédit. C'est à toi de décider.

Pour en savoir plus, tu peux télécharger les documents suivants :

Lumière sur le dossier de crédit

www.option-consommateurs.org/wp-content/uploads/2017/06/oc-guide-dossier-credit-20110126.pdf

Comprendre votre dossier de crédit

www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/dossier-pointage-credit/comprendre-dossier-credit.html

À retenir

Dès que tu fais une demande d'emprunt ou de carte de crédit pour la première fois, tu as un dossier de crédit.

Plusieurs organisations se fient à ton dossier de crédit pour t'accorder leur confiance et déterminer si tu es un « bon payeur ».

Tu peux avoir un bon dossier de crédit en :

- Remboursant tes emprunts au moment convenu
- Payant tes factures à la date indiquée
- T'assurant que tu as assez d'argent dans ton compte quand tu fais des paiements